

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Miroir

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 05 février 2021 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe Cauzard, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, présent.
- Cindy COLLAS, présente.
- Aurélie DJENAIEH, présent.
- Sylvette GAUTHIER, présent.
- Stéphanie JACOB, présente.
- Mélissa MONMAURT, absente.
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, présent.
- Émilien MICHEL, présent.
- Cédric PHEULPIN, présent.
- Romain RODOT, présent.

Hugues NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- Approbation rapport de la CLECT et du montant des attributions définitives au titre de l'année 2020

Après délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le rapport du CLECT

- Augmentation du temps de travail d'un agent inférieur à 10%

Il est proposé d'augmenter le temps de travail de Nathalie PETITJEAN de 1,04/35, soit 20 minutes le matin afin de surveiller les enfants dans la cour de récréation de 8h30 à 8 h50.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Nathalie PETITJEAN de 1,04/35.

- Mise à disposition d'un agent pour Bresse Louhannaise Intercom'

Les 20 minutes supplémentaires effectuées par Nathalie PETITJEAN sont de la compétence de BLI. La commune doit donc mettre à disposition l'employée communale.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de réaliser une convention entre BLI et la municipalité pour la mise à disposition d'un agent.

- Convention cadre avec le centre de gestion de Saône-et-Loire

Le centre de gestion a des missions obligatoires, mais aussi des missions facultatives. Pour les missions facultatives il convient de signer une convention.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la convention cadre avec le centre de gestion de Saône-et-Loire.

- Avenant convention de médiation préalable avec le centre de gestion de Saône-et-Loire

Cette convention nous permet d'accéder à une médiation et de régler les contentieux entre agents et collectivités. Il faudrait prolonger l'avenant car la convention expérimentale a déjà été signée mais il s'agit de proroger ladite convention jusqu'au 31/12/21.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la prolongation de convention de médiation préalable avec le centre de gestion de Saône-et-Loire.

- Autorisation d'engager et de mandater les dépenses annuelles avant le vote du budget

Il est proposé d'autorisation d'engager et mandater les dépenses avant le vote du budget. Exemples : frais de notaire sur l'achat d'un terrain, installation d'un poêle à bois.

Après délibération, les membres du conseil autorisent à l'unanimité le maire à engager et à mandater les dépenses annuelles avant le vote du budget.

- Suppression des régies de recettes pour l'encaissement de la garderie, des locations de salle, des dons et de l'affouage

A la suite de la restructuration des finances publiques, la trésorerie de Cuiseaux va fermer au 31 08 21. Nous allons dépendre de la trésorerie de Louhans.

Le Centre des Finances Publiques gèrera directement les encaissements et les émissions de titres, selon les éléments communiqués par la commune (nom et adresse complets et somme due).

Le Conseil décide à l'unanimité la suppression des régies pour l'encaissement des droits à compter du 1.01.21.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la suppression de la régie à compter du 1^{er} janvier 2021.

- Demande subvention

Différentes associations demandent des subventions à la municipalité : la ligue contre le cancer, l'association française des scléroses en plaque, la PEP71, la FNATH et le don du sang de Cousance.

La coutume municipale est de ne privilégier les associations locales.

Après délibération, les membres du conseil décident de verser une subvention exceptionnelle au don du sang de Cousance d'un montant de 150€ (1 contre et 12 pour).

- Informations

- D'après le dernier recensement, la population de la commune est de 614 habitants.
- Travaux école : la première réunion s'est déroulée le mardi 2 février 2021. À la suite de la visite de l'école, le montant initialement prévu ne devrait pas être respecté. En effet, certaines anomalies ont été remarquées. L'avant-projet sommaire doit être rendu le 12 mars. Une étude de sol sera réalisée car le sol est fissuré à certains endroits.
- Salle polyvalente : le diagnostic thermique en cours. Toutes les études devraient être réalisées avant septembre, avant l'occupation du bâtiment par l'école.
- Un lecteur de puce animalier est disponible à la mairie.
- Les élections régionales et départementales sont prévues en juin.
- SIVOM : Un ramassage à l'aide de conteneurs jaunes est prévu pour l'année 2022.
- Un détecteur de CO2 sera acheté pour la cantine scolaire, suite à la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire.
- Sollicitation du réseau des Communes Forestières afin de que les communes fournissent des chênes pour la reconstruction de la cathédrale de Notre-Dame. La commune ne dispose d'arbres de ce type.
- Prochain conseil municipal : *vendredi 5 mars 2021 à 20h30.*

- Questions diverses

- Virginie remercie Emmanuel Goyot d'avoir déneigé rapidement nos routes communales lors de l'épisode neigeux.
- Bernard souhaite faire le point sur le blason communal. Ce dernier est finalisé et apparaîtra dans le bulletin communal.
- Cindy COLLAS indique qu'un poteau électrique route de Crotenots penche dangereusement. Le service ENEDIS a été prévenu.

Clôture de la séance à 22h30 par le Maire, Philippe Cauzard.

Le Maire,

